

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2008.

L'an deux mil huit et le trois octobre à vingt heures trente le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Serge RIGAUD, le maire.

Présents : EYMERY Jean-Claude, CANDY Roger, BERMOND François, ELAPHOS Marie-Hélène, BELLET Jean-Paul, NOISIER Françoise, RIGAUD Josiane et PINET Jacqueline.

Absents : CASTAGNO Pierre (pouvoir donné à RIGAUD Serge) et BRUN Barnabé (pouvoir donné à ELAPHOS Marie-Hélène).

Secrétaire de séance : PINET Jacqueline.

Lecture du précédent compte rendu : Approuvé et signé.

Enquête publique lancée par le SMIGIBA :

L'enquête publique relative au plan pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve et du bois mort du Grand Buëch et de ses affluents s'est déroulée du 8 au 25 septembre 2008. Le conseil municipal ayant pris connaissance des modalités d'application de ce projet émet un avis favorable à la mise en œuvre de ce plan.

Cantine d'Aspres-sur-Buëch :

La commune d'Aspres-sur-Buëch sollicite la commune pour participer aux frais de la cantine à hauteur de 0,60 € par repas et par enfant. Pour une meilleure équité le conseil municipal préfère que la participation tienne compte du quotient familial des parents avec un barème différent pour les familles en difficulté. Il demande à connaître le nombre de repas que prennent les enfants de La Beaume permettant d'estimer la somme nécessaire pour cette aide.

Coupes affouagères 2008 :

Les inscriptions se sont terminées le 30 août dernier. 24 personnes ont demandé à en bénéficier et le garde forestier a prévu de marquer 6 lots en formant des équipes de 4 personnes. Par délibération le conseil municipal fixe le montant de la taxe d'affouage à 35 € par personne et le délai d'exploitation au 31 octobre 2009. Chaque affouagiste sera informé de son numéro de lot lorsque le marquage aura été effectué.

Recensement de la population :

Le dernier recensement a été effectué en 2004 (donnant un résultat de 158 personnes domiciliées sur la commune) et il doit être renouvelé tous les 5 ans soit en janvier 2009 pour La Beaume. Par délibération le conseil municipal décide de créer un poste d'agent recenseur pour la période nécessaire à l'enquête. La personne qui sera recrutée sera rémunérée en fonction du nombre d'imprimés collectés. Par ailleurs M. Serge RIGAUD est nommé coordonnateur communal chargé de la préparation, du suivi de la collecte et de l'encadrement de l'agent recenseur.

Voirie communale :

La subvention attribuée par le Conseil Général à la commune sur le programme 2008 sera affectée principalement aux grosses réparations sur les chemins du hameau de La Combe ainsi que sur la voie communale à caractère de rue classée n° 17 dite du « Champ Rousty » au Villard.

Traverse du village :

Le projet est prévu pour 2010. Afin d'informer la population et plus particulièrement les riverains concernés, une réunion publique sera organisée pendant les vacances de Noël.

Informations :

Cadeau de naissance : Sur proposition du Conseil Municipal, Mme RIGAUD, Conseillère Municipale, est désignée pour l'achat d'un cadeau de naissance du second enfant de Mme et M. Barnabé BRUN.

Travaux subventionnés : Un dossier de demande de financement par la Région au titre du Fonds de Solidarité Locale est en préparation. Les travaux prévus concernent entre autre la réparation du lavoir de La Bégüe avec la construction d'un abri pour la poubelle complété d'un affichage public, la rénovation du monument aux morts et divers autres travaux de restauration.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2008 (suite).

Journées du patrimoine : Monsieur le maire rappelle l'initiative de plusieurs artistes du Haut-Buëch associés au Centre de formation du Pont la Dame de réaliser une œuvre d'art monumentale collective qui a été présentée officiellement lors des journées du patrimoine des 20 et 21 septembre 2008 et exposée dans le Temple au Villard. Ce projet a reçu un soutien financier de l'Office de Tourisme et de la Communauté de Communes du Haut-Buëch mais les artistes ayant participé à sa réalisation ont dû supporter personnellement des frais de fournitures nécessaires à sa fabrication. Cette œuvre d'art est destinée à être exposée sur l'aire d'accueil de La Beaume et le conseil municipal accepte de verser à l'Office de Tourisme une subvention exceptionnelle pour couvrir leurs dépenses (voir délibération).

Départ du receveur municipal : M. ROBE doit quitter son poste de Serres au début du mois de novembre 2008. La Communauté de Communes du Haut-Buëch organise à cette occasion une collecte pour lui offrir un cadeau de départ.

Questions diverses :

Cadeau : Un tableau représentant l'entrée du village de La Beaume peint par M. NIERI a été offert par ce dernier à la commune. L'ensemble du conseil municipal remercie chaleureusement M. NIERI. Cette peinture sera encadrée avant d'être accrochée à la mairie.

Affaire MEYSENQ/Commune : Deux jugements ont été rendus par les tribunaux. Le premier du Tribunal correctionnel a débouté la commune à l'issue de l'audience. Sur conseil de l'avocat représentant les intérêts de la municipalité il a été fait appel de ce jugement. Il faut maintenant attendre la date qui sera fixée pour rejuger cette affaire en appel. Le second procès a été rendu par le Tribunal Administratif de Marseille qui a donné raison à la commune.

Enquête publique sur le cimetière et sur la création d'un chemin : Le dossier n'est pas tout à fait complet. Des devis sur le montant prévisionnel des travaux sont en attente. Lorsque toutes les pièces seront réunies, elles seront transmises à la Préfecture qui fixera les dates du déroulement des enquêtes conjointes publiques et parcellaires.

Contrats de bail avec les locataires : Lorsque que la commune doit intervenir sur les façades de ses logements (dernièrement à l'occasion de la rénovation des peintures des volets et des balcons), il est difficile d'avoir accès aux logements notamment lorsque les locataires sont souvent absents, et ce malgré les courriers et appels téléphoniques. Il est proposé d'insérer par avenant une clause à l'ensemble des contrats de bail en ce sens qu'en cas d'absence prolongée du locataire il doit désigner un correspondant qui disposera des clés du logement et qu'en cas de refus de laisser entrer les services municipaux ou les entreprises mandatées il s'expose à l'intervention d'un huissier avec les frais inhérents à sa charge.

Sécurité des passages à niveau : Un courrier de la préfecture demande aux communes de contrôler la signalisation et la sécurité des passages à niveau présents sur leur territoire. Le maire précise que sur les deux passages indiqués dans leur lettre, un seul franchit un chemin communal. Il est par ailleurs signalé que la SCNF devrait débroussailler aux abords du pont à l'entrée du village.

Le second passage à niveau concerne le Conseil Général depuis que le chemin est classé départemental.

Associations : Le club des aînés est toujours en sommeil faute de candidat pour en reprendre la présidence. Jacqueline PINET se propose d'en assurer la reprise avec la prise en charge de l'administratif.

Déneigement : L'employé communal actuellement chargé du déneigement des voies communales demande une revalorisation du tarif horaire pour cette prestation. Après réflexion le conseil municipal propose de l'indemniser à hauteur de 45 € de l'heure. S'il l'accepte, une nouvelle convention sera établie pour ce service.

Pistes D.F.C.I. : Une réunion a eu lieu le 2 octobre à Serres avec les services de la D.D.A.F, de l'O.N.F. et les différentes communes concernées dans le périmètre forestier des baronnies qui englobe la rive ouest de la rivière de Chauranne pour la Beaume et plus particulièrement la zone de « Boulon ». Le premier adjoint indique que ce secteur n'est pas prioritaire dans les projets d'ouverture de pistes retenus par l'O.N.F.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2008 (fin).

Chemin du col de Montbrand : Le tracé actuel de ce chemin au lieu-dit « Les Montagnés » est contesté par deux propriétaires. Afin de résoudre leur différent un expert géomètre mandaté par la commune a été chargé d'en effectuer le relevé. Les points mesurés par ce dernier indiquent que le chemin n'est pas à sa place. Ces conclusions sont contestées par un riverain. Le conseil municipal indique que la seule solution pour lui est de demander une contre-expertise à ses frais. A la demande du propriétaire plusieurs conseillers municipaux doivent se rendre sur place pour étudier ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.